



50 ans de la Loi sur les mesures de guerre :

Le Bloc Québécois exige des excuses officielles du gouvernement fédéral

Québec, le 29 octobre 2020 – Le Bloc Québécois a déposé une motion à la Chambre des communes exigeant que le gouvernement fédéral présente des excuses officielles aux 497 Québécoises et Québécois qui ont injustement subi les exactions de la Loi sur les mesures de guerre promulguée le 16 octobre 1970 par Ottawa.

Ce 16 octobre, et dans les jours qui ont suivi, des soldats de l'armée canadienne et des policiers ont fait irruption dans des milliers de foyers québécois pour procéder à des perquisitions et des arrestations. Près de 500 citoyens innocents ont été arrêtés sans mandat et des dizaines de milliers d'autres ont été interpellés.

« Le Bloc Québécois est contre toute forme de violence. En octobre 1970, le gouvernement Trudeau a suspendu les droits et libertés au Québec et lancé l'armée contre la population du Québec », a rappelé Yves-François Blanchet, chef du Bloc Québécois.

« Des citoyens innocents ont été menacés, intimidés à la pointe d'une mitrailleuse, arrêtés et incarcérés dans des conditions qui sont réservées à de grands criminels. Imaginez un seul instant que des soldats armés s'introduisent avec fracas dans votre maison, en pleine nuit, et vous interpellent à la pointe d'une mitrailleuse... Il s'agit bien ici, d'une violence politique indigne d'une société démocratique », a signalé Julie Vignola.

« Le gouvernement fédéral, ce même gouvernement qui se proclame contre la violence et l'extrémisme à travers le monde, doit faire montre de compassion à l'égard des 497 citoyens québécois ainsi qu'à leurs familles qui ont vécu des moments de terreur et qui ont dû vivre avec les séquelles de ces agressions. C'était inadmissible il y a 50 ans et ça l'est toujours aujourd'hui. Ottawa doit s'excuser », a conclu la députée de Beauport-Limoilou.

Voici le texte de la motion déposée par le Bloc Québécois :

« Que la Chambre réclame des excuses officielles du premier ministre au nom du gouvernement du Canada pour la promulgation, le 16 octobre 1970, de la loi sur les mesures de guerre et le recours à l'armée contre la population civile du Québec afin d'arrêter de façon arbitraire, d'incarcérer sans accusation et d'intimider près de 500 Québécoises et Québécois innocents. »

– 30 –

Source :

David Rompré

Directeur du bureau de circonscription de Julie Vignola, députée de Beauport-Limoilou

418-663-2113

David.rompre.308@parl.gc.ca